



Plan cadastral, section A2 et B1 dite le chef-lieu, par Sannier (AD Somme ; 3P1512/3).

IVR22_20158005418NUCA

Auteur de l'illustration : Frédéric-Nicolas Kocourek (reproduction)

(c) Région Hauts-de-France - Inventaire général ; (c) Baie de Somme - Trois Vallées
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation